



RAPPORT MORAL FEDERATION 2022

Avenue de la Libération - 33270 Floirac

07.690.990.73

www.institut-parentalite.fr

INTRODUCTION – MOT DE LA PRESIDENTE

La fédération a un an d'existence et déjà beaucoup de sollicitations. Comme si elle arrivait à point nommé, dans une société qui se transforme et qui aspire à investir ... enfin ... le domaine de la prévention. Alors, oui, tout le monde parle de prévention depuis des années et malgré tout, les chiffres et les constats sont tous aussi dramatiques les uns que les autres.

Depuis les premières prises de contacts, qui ont été le témoin de ce mouvement que porte la Fédération des Praticiens de la Parentalité, une évidence relie tous ceux qui s'y engagent ! Il y a Urgence.

Nos enfants vont mal et leur état de santé se dégrade, tant sur le plan psychique que physique. Les chiffres s'égrènent jour après jour et sont tous aussi dramatiques les uns que les autres. La crise sanitaire n'a fait qu'accentuer, cette tendance.

L'état de santé des adultes est tout aussi préoccupant et aujourd'hui, les connaissances actualisées, établissent de manière prouvée, les corrélations entre les expériences adverses de l'enfance et la dégradation de la santé de l'adulte.

Les familles sont aussi très bousculées dans cette tourmente et ont du mal à trouver les repères éducatifs qui pourront sécuriser les enfants.

Bref, une grande chaîne d'insécurité, sur laquelle, modestement, mais avec beaucoup de détermination la Fédération des Praticiens de la Parentalité s'efforce d'intervenir.

Inverser le processus !

Venir-près de ces enfants en devenir et de tous ceux qui prennent soin d'eux dans le quotidien, une conscience, comme une évidence qui nous relie tous au sein de cette jeune entité.

Alors, le chantier semble si vaste, mais comme le colibri, nous avons l'intention d'y apporter notre part.

Chaque enfant qui pourra être soutenu, afin de ne pas éprouver ce monde comme une menace, sera déjà une victoire. Chaque parent, qui pourra compter sur les figures d'attachement que nous leur proposons d'être pour eux, dans cette nouvelle aventure de la parentalité, sera une chance de plus de voir notre monde s'apaiser.

« Tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin »

Nous voilà unis dans cette belle énergie, au service des enfants, pour participer à construire la chaîne de sécurité, au cœur de laquelle, chacun, enfant comme adulte, pourra s'épanouir !

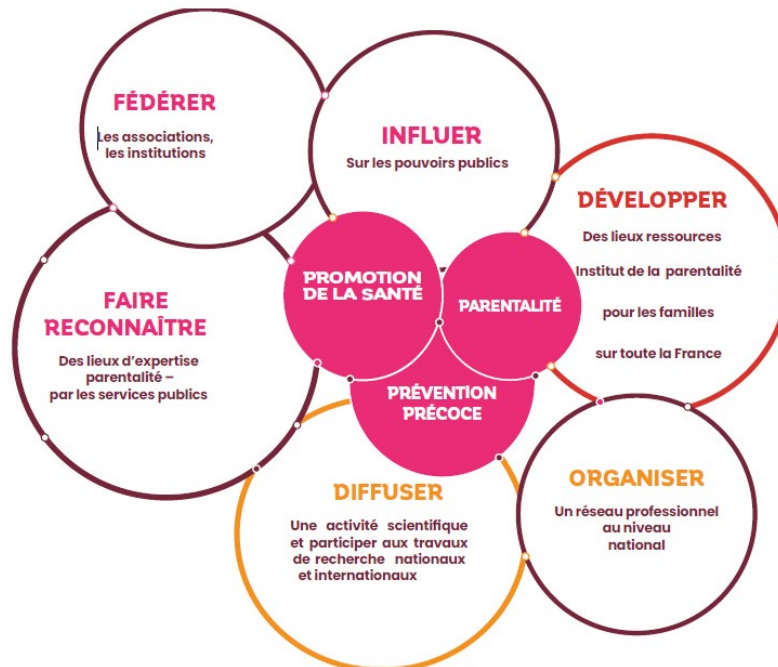
Dr Anne RAYNAUD

Présidente

RAPPEL DU PROJET DE LA FEDERATION DES PRATICIENS DE LA PARENTALITE

1- Les missions de la Fédération

Elles sont construites autour de la raison d'être de la fédération : « **Cultiver les liens à l'enfant et soutenir les parentalités pour prendre soin du monde** ».



- Fédérer des praticiens, ayant développés une expertise en matière d'interventions dans le champ de la parentalité, et inscrits dans des valeurs communes dans le « prendre-soin » de l'enfant et de sa famille.
- Permettre aux parents, futurs parents, aux familles et à tous les professionnels du champ large de la famille, d'identifier des lieux ressources experts et d'accéder à des réponses actualisées, en matière de connaissances scientifiques sur les besoins de l'enfant et son développement.
- Structurer un réseau de professionnels engagés dans l'accompagnement à la parentalité, investissant les champs de la promotion de la santé et de la prévention primaire et universelle.
- Animer un réseau de professionnels engagés dans l'accompagnement à la parentalité par la mise en place de toutes actions nécessaires à cette dynamique : séminaires, colloques, pratiques multidisciplinaires, retours d'expérience d'un collectif de professionnels experts
- Développer et renouveler les connaissances et les pratiques en matière de « prendre-soin » dans le domaine de la construction des liens précoces
- Participer aux travaux de recherches et à la diffusion des connaissances actualisées sur le développement et le bien-être des enfants et de sa famille.

2- Les modalités d'action de la Fédération

De nombreux professionnels souhaitent s'investir dans le champ de la prévention en parentalité et se reconnaissent dans la proposition formulée par l'Institut.

Les demandes que nous accueillons vont alors de la simple prise d'information par téléphone, au soutien à la création d'un Institut de la Parentalité à part entière.

Lorsqu'ils nous contactent pour la première fois, les professionnels souhaitent généralement s'informer sur le fonctionnement interne de notre structure, sur notre champ d'intervention et sur la manière dont ils pourraient s'engager à nos côtés pour faire avancer la prévention précoce en France.

La plupart du temps, ce sont des praticiens n'ayant pas encore constitué leur association. Or, pour pouvoir adhérer à la Fédération des Praticiens de la Parentalité, quel que soit le niveau d'adhésion, il faut être une association.

C'est donc la première étape pour tout professionnel qui nous contacte dans l'objectif de rejoindre notre communauté.

A chaque appel, nous consignons les noms et les coordonnées dans un fichier qui nous permet de mettre en lien les professionnels d'un même secteur géographique.

Nous nous appliquons à respecter la temporalité de chacun et à coconstruire les accompagnements de façon individualisée.

Une fois l'association créée, celle-ci peut adhérer au niveau qu'elle souhaite.

Pour rappel, il existe trois niveaux d'adhésions



En adhérant et selon le niveau d'adhésion, différents services sont offerts aux associations :

- **Représentation** : auprès des pouvoirs publics dans l'objectif de faire progresser le système français dans le domaine de la prévention.
- **Partenariat** : en collaboration avec les institutions en charge des politiques publiques en appui à la parentalité.
- **Ingénierie** : dans le développement et le montage de projet de lieu ressource pour les familles sur le territoire de l'association.
- **Espace d'échange et de mise en réseau** : entre équipe projets et professionnel.le.s engagé.e.s dans le monde de la prévention.
- **Expertise et recherche** : sur la parentalité, la prévention précoce, la théorie de l'attachement et les neurosciences affectives et sociales. Il est possible de participer aux actions de recherche portées par l'Institut de la Parentalité. Les associations peuvent également accéder aux données/articles associés.
- **Communication** : renforcer la visibilité des actions mises en œuvre par les associations adhérentes en plus de faire partie d'une communication nationale portée/partagée par l'Institut de la Parentalité.
- **Mutualisation** : faite grâce à la boîte à outils et aux missions proposer par la fédération.
- **Observatoire** : qui permet d'avoir une prise de hauteur sur les besoins de familles, des enfants et des parents

La Fédération peut établir une convention spécifique pour apporter des services supplémentaires si besoin comme le soutien à :

- La création de l'association
- La gestion comptable
- L'informatique
- La recherche et la création des dossiers de subventions
- La phase de recrutement
- La constitution de l'équipe
- Tous types de fonctions supports

LA GOUVERNANCE & FONCTIONNEMENT

1 - Le bureau

Le 8 décembre 2020, l'assemblée générale constitutive a eu lieu à l'Institut de la Parentalité de Sénart. Elle a permis la mise en place du bureau suivant :

- Dr Anne Raynaud : présidente
- Dr Catherine Gueguen : vice-présidente d'honneur
- Pauline Goutodier : secrétaire
- Michel Jorge : trésorier

3- L'Equipe support

Afin de soutenir le déploiement de la Fédération et l'accompagnement de ses adhérents, une équipe support est en place.

Elle est composée des 5 pôles suivants :

- **Pôle direction :**

- Direction générale : Anne RAYNAUD
- Direction générale adjointe : Michel JORGE
- Direction opérationnelle : Anne-Sophie BARILLOT (absente de janvier à mai 2022).

- **Pôle communication :**

- Nicolas FLEURY, chargé de communication
- Morgane BALSERA, alternante en communication
- Iris BUGNON, alternante en communication
- Marion CANET, alternante en communication

- **Pôle formation :**

- Christelle GARY : responsable en ingénierie pédagogique multimédia
- Audrey DALLEAU : assistante de formation
- Anne-Lise VITART : Ingénieure pédagogique

- **Pôle d'accueil et administratif :**

- Aurélie DURAND : secrétaire d'accueil/ office manager
- Roxanne RICHARD : assistante de gestion administrative et financière

- **Pôle Coordination scientifique et recherche :**

- Yael SAADA : référente recherche
- Alice BENACCHIO : référente médicale article-51
- Magali Sanchez : coordinatrice locale

4- La poursuite de la structuration des documents cadre

Le cadre juridique de la Fédération nous impose de ne faire adhérer que des associations. La première étape dans notre accompagnement à l'élaboration de projets locaux est la constitution d'une association. Or, nous avons reçu des demandes de structures publiques et privées telles que des mairies, des hôpitaux, des cliniques. Cela nous amène à penser des types de partenariats différents. Nous travaillons avec les avocats pour définir des conventions spécifiques à chaque situation. Ces derniers sont en train d'auditer nos

documents cadres (règlement intérieur et ses annexes, statuts, contrat d'exercice des praticiens, aide à la recherche de subvention, cadrage de l'utilisation des outils cliniques de l'Institut de la Parentalité). Leur analyse est donc en cours.

2022, UNE ANNEE DE DECOUVERTES

Comme un enfant découvrant son environnement, la fédération a débuté ses actions. Surement, un peu intimidée, de voire toutes les demandes qu'elle recevait, elle s'est appliquée à y répondre avec le plus possible de disponibilités et d'attentions.

Deux temporalités se sont associées :

- Celles des « premières rencontres » et des prises de contact qui s'égrènent au fil de l'année : l'occasion de réaliser, qu'une conscience individuelle, mais également collective émerge de nombreux territoires, sur l'urgence à mettre en œuvre des actions de prévention. A ce constat, s'associe la question du comment. Et c'est là que la rencontre avec l'expérience portée par les Instituts de la Parentalité de Bordeaux et de Paris, s'inscrivent comme des éléments inspirants et innovants.
- Celles du soutien et de l'accompagnement des sites déjà très engagés dans le projet d'ouvrir un « institut de la Parentalité ». Les « gestations » sont alors différentes, au fil des expériences mais aussi des épreuves rencontrées par ces porteurs de projet.

Car **innover en France, c'est valorisé, mais pas facilité !** Parfois, le sentiment est même inverse : pourquoi tant d'adversités et de « battons dans les roues » pour faire de la prévention et innover dans notre pays ?!

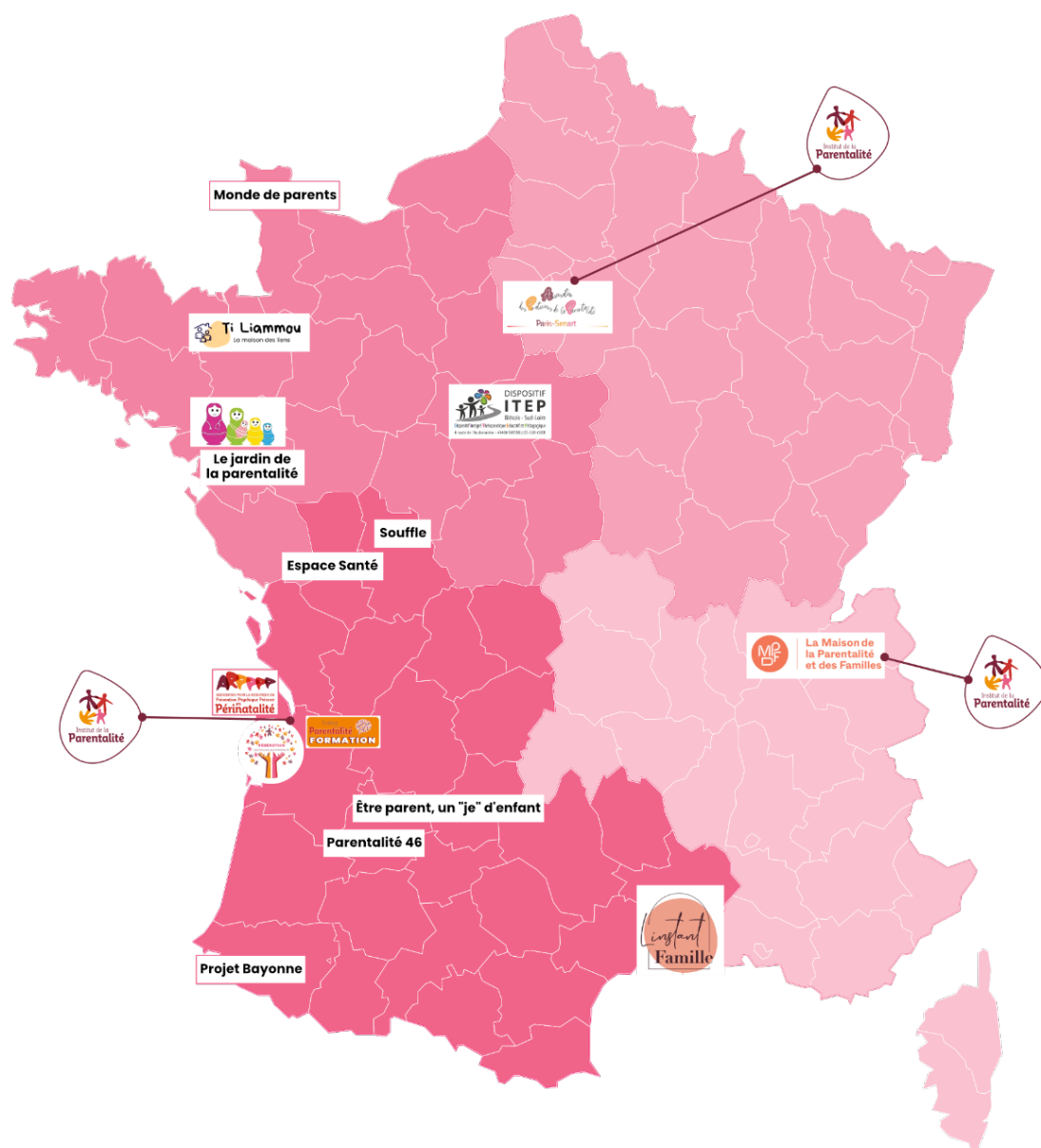
- Innover sur le **plan juridique** ! Aucune structure juridique ne répond parfaitement aux enjeux croisés de la prévention. Alors, il faut aménager, négocier et s'ajuster. Être Agile, paraît-il !
- Elaborer des **modèles financiers** tout aussi inexistants, qui doivent convaincre de partenaires, encore si prudents face à l'innovation. Convaincre et associer des financements pluriels hybrides, souvent méconnus de nos fonctionnements institutionnels souvent installés en silo.
- Mettre en œuvre le cahier des charges exigeant établi par la fédération pour l'animation des **modalités d'intervention auprès des enfants** et de leur famille. Garantir une reproductibilité des actions, de manière rigoureuse, constitue un défi, auquel la fédération est très soucieuse.

Cette première année a donc été l'occasion de mieux comprendre les enjeux de chacun, et d'apprendre à mieux se connaître. Elle a également permis de prendre conscience de l'ampleur des tâches à porter et de la nécessité de s'appuyer les uns sur les autres pour y parvenir.

LES ASSOCIATIONS ADHERENTES

1- Etat des lieux

Au 31 décembre 2022, **11 associations** étaient adhérentes à la Fédération, soit 7 de plus qu'en 2021.



Parmi elles :

- 5 sont de niveau 1
- 4 de niveau 2
- 2 de niveau 3

Les adhérents en détail :

NOM	NIVEAU	LIEU
L'Instant famille	2	Nîmes
Être parents un « je » d'enfant	1	Montauban
DITEP de l'Audronnière	2	Faverolle sur Cher
Monde de parents	1	Cherbourg
Le jardin aquatique	1	Cros
Souffle	1	Niort
Pôle parents, bébés, bambins	2	Nantes
Ti-Liammou	2	Rennes
*L'association des Praticiens de la Parentalité de Sénart	3	Sénart
**L'ARPPPP	3	Floirac

*APPS : association pilote de l'Institut de la Parentalité – créée en 2019

ARPPPP : **association fondatrice de l'Institut de la Parentalité – site pilote.

2- L'accompagnement

a- La nature des questions

La Fédération propose de soutenir les associations adhérentes en leur proposant un appui technique individualisé sur les plans :

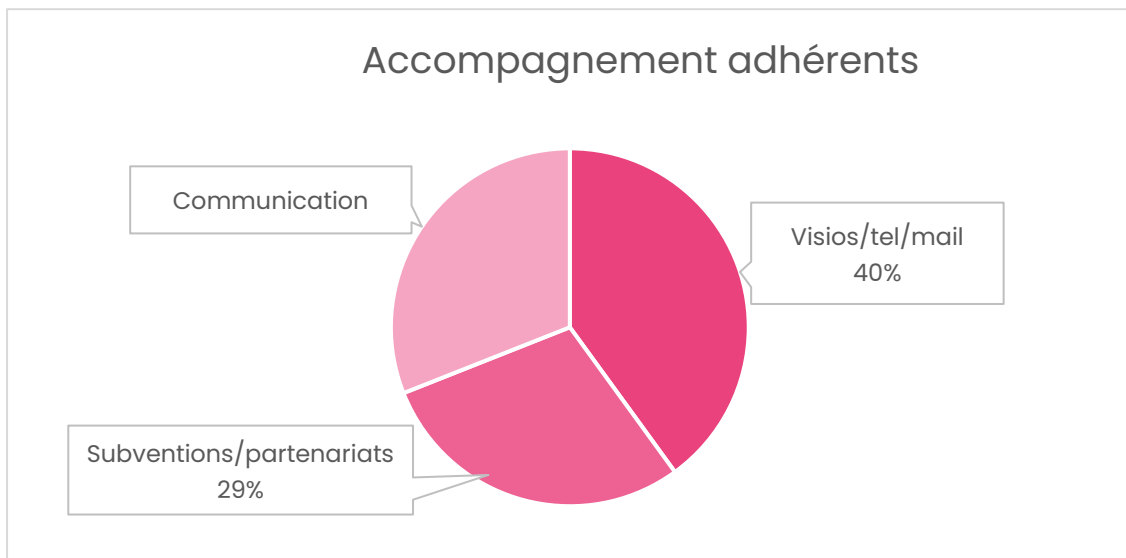
- Clinique
- Juridique
- Financier
- Logistique et organisationnel
- De la formation
- De la recherche

Les questions les plus fréquentes : Les thématiques les plus souvent source de questionnement de la part des adhérents sont les suivantes :

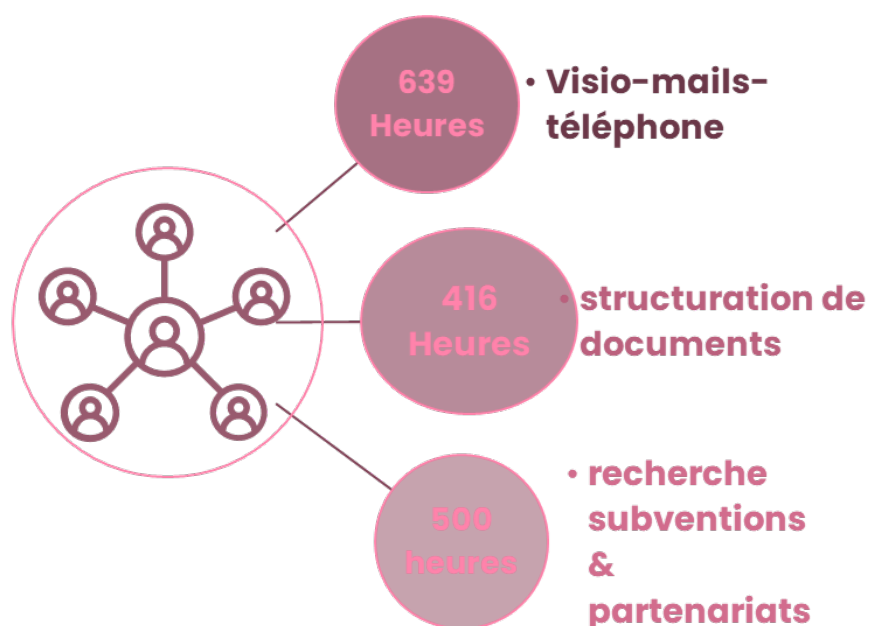
- Les subventions : qui solliciter, comment, pourquoi
- Comment mettre en place les actions Institut ?
- Comment se présenter, pitcher son projet ?

- Construire un projet clinique
- Teams et outils de réunion à distance
- Constituer son réseau local
- Trouver un local, constituer son équipe
- Communiquer : comment, pourquoi (charte graphique, utilisation des réseaux, lien avec notre site etc.

b- La modalité des réponses



Actions	Temps annuel en heure
Visioconférences, appels téléphoniques et échanges par mail avec les adhérents	639
Structuration des documents (rédaction, relecture, rectifications, réunions internes, réunions avec les avocats, rédaction des documents pour l'assemblée générale)	461
Recherche, demande de subventions et création de partenariats (réunions internes, réunions avec les financeurs, rédaction des demandes, réalisation des budgets, création des projets, rencontre des partenaires sur site)	500
	1600



c- La recherche de subventions

La thématique des subventions revient très fréquemment dans le discours des adhérents. Elle est source d'inquiétudes pour les professionnels qui se lancent dans l'aventure associative et quittent souvent une situation salariale plus confortable.

Les équipes ne sont pas souvent armées pour répondre aux appels à projet et contacter les interlocuteurs concernés. Pour les soutenir, la Fédération propose depuis 2022 une convention de partenariat permettant un accompagnement individualisé à la recherche de financements. Par cette contractualisation, la Fédération s'engage à cogérer les démarches :

- Contact avec les institutions publiques
- Participation aux visio/réunions avec les partenaires financiers
- Aide à la complétude des dossiers pour les appels à projet
- Soutien à la réalisation de budgets prévisionnels

20% du montant des subventions obtenues la première année sera versé à la Fédération par l'association locale.

A ce jour, la Fédération n'a pas de subvention de structure ou de subvention couvrant 1 ou plusieurs ETP réservés à la recherche, à l'obtention et ou au suivi des subventions. Ce travail est réalisé par le Bureau Mme Raynaud, Michel Jorge, Roxanne ou Anne Sophie. Cette disposition permet de commencer à capitaliser et financer 1 ou plusieurs postes sur le long terme. Ce service est essentiel à la vie des associations adhérentes.

En cas de maintien de ce service l'année suivante, la Fédération refacturera 15% du montant des subventions obtenues. La 1^{ère} année la quantité de travail est plus importante, le suivi demande moins de temps, de ce fait, la participation est moindre.

d- La formation aux outils « Institut »

La plupart des associations adhérentes de notre Fédération a demandé des informations sur le processus de formation aux programmes AVION. 4 équipes ont été d'ores et déjà formées en 2022 avec une proposition de formation sur mesure : Ti-Liammou, La maison des parents et des familles, l'ARPPPP, l'APPS.

Afin que notre modèle soit transposable, la Fédération travaille à la structuration d'une formation-type spécifique aux adhérents. Elle sera proposée courant 2023.

Pour les associations adhérentes de niveau 3 (Institut de la parentalité), un travail de transmission de l'ensemble de notre savoir-faire se construit pas à pas avec la Fédération.

Des réunions individuelles régulières sont réalisées afin de coconstruire le projet clinique, de définir le cadre d'exercice des praticiens dans le champ de la prévention précoce, de structurer un budget prévisionnel viable sur le long terme.

Des échanges entre les experts de nos sites pilotes (ARPPPP – Floirac & APPS – Sénart) et les professionnels des sites en développement sont organisés afin qu'ils puissent partager leurs expériences et comprendre le fonctionnement d'un Institut de la Parentalité.

La secrétaire d'accueil des deux Instituts de la Parentalité échange avec les coordinateuses locales pour présenter les modalités d'orientation des familles vers les praticiens et le parcours d'un patient depuis son appel jusqu'à sa sortie.

e- Focus sur les adhérents niveau 3 – Instituts de la Parentalité – année 2022

- **Aix les bains** : Un site a été accompagné plus spécifiquement dans le cadre de l'ouverture d'un site institut de la Parentalité en 2022. Il s'agit de l'association la « **Maison des parents et des familles** » située à Aix-Les-Bains et soutenue par la municipalité.

Elle est accompagnée par la Fédération depuis 2019. L'ouverture de ses portes est prévue au deuxième semestre 2023. **La MDPF sera un Institut de la Parentalité de niveau 3** et fonctionnera sur le même modèle que les deux Instituts déjà implantés à Sénart et à Floirac.

Anne Raynaud et Michel Jorge sont intervenus pendant 3 jours afin de rencontrer l'équipe menée par Mme Céline Mathieu et Mr Manzato Jean Marie élu de la commune.

Lors de ces 3 jours, nous avons rencontré les agents de la CAF 73, puis le service petite enfance de la mairie d'Aix les bains. Plus particulièrement sur le volet financier, Mr Jorge Michel a rencontré le Directeur des services généraux de la ville afin d'expliquer le modèle économique, les freins et les leviers pour pérenniser le fonctionnement du dispositif.

Le dernier jour, une grande réunion avec l'ensemble de l'équipe support et l'équipe de praticien des élus et le Maire d'Aix les bains Mr Renaud BERETTI a été organisé et mené par le Dr Anne Raynaud pour un temps de conférence et d'échange.

- **Bayonne** : Depuis 2021 et de façon renforcée depuis fin 2022, la Fédération accompagne la création d'un **Institut de la Parentalité de niveau 3 à Bayonne**. Ce site a pour vocation d'intégrer l'expérimentation B.A.S.E, au même titre que l'ARPPPP (association locale fondatrice).

3- Nouveau site internet intégrant les adhérents

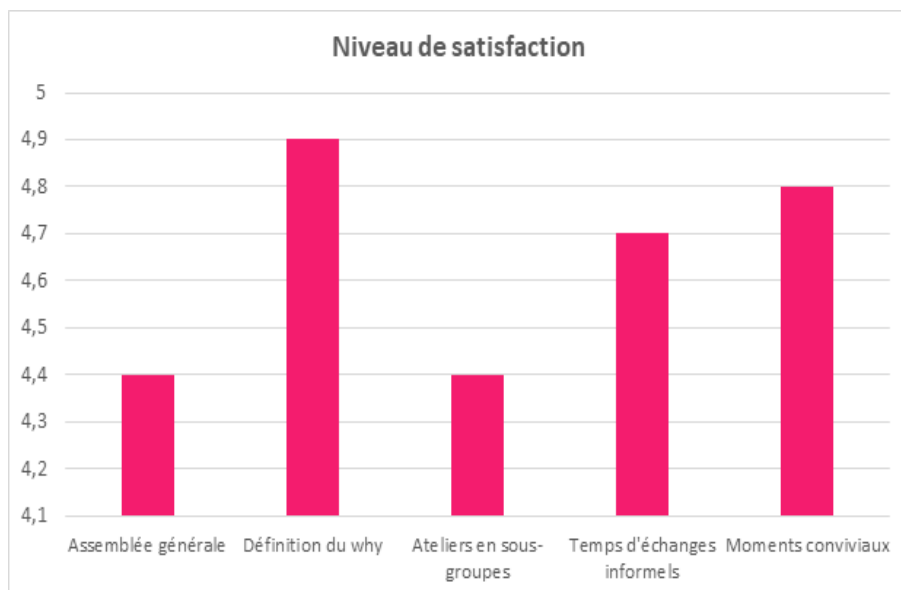
Afin d'intégrer l'ensemble des adhérents et de rendre visible cette grande communauté, un travail de fond a été effectué sur le site internet. Il a été entièrement refondu avec le soutien financier de la Chambre Régionale De L'économie Sociale Et Solidaire De Nouvelle Aquitaine.

De nouvelles fonctionnalités sont disponibles :

- Géolocalisation de l'internaute (avec son accord) permettant à chaque utilisateur (parents, professionnels et autres) de consulter les informations générales de l'Institut de la Parentalité et celles concernant son territoire. Ex : actualités MDPF / actualités de l'APPS
- Pour les associations adhérentes, il y a la possibilité d'avoir une page dédiée sur laquelle ils peuvent mettre toutes leurs informations et actualités. Pour l'investir, il suffit de se mettre en contact avec l'équipe communication de la Fédération : communication@institut-parentalite.fr
- Inscription à la newsletter pour les parents et les professionnels

4- La tenue de l'AG en 2022 : un temps fort de la jeune fédération

La Fédération a pour la première fois après cette période bouleversante de la pandémie tenir sa première assemblée générale. Cette assemblée a provoqué des occasions de rencontres et d'échanges entre les différents adhérents à travers la France et permettre la constitution d'un réseau national autour de la prévention précoce. Il a permis aussi de commencer à travailler ensemble sur le devenir de la fédération des besoins des adhérents, des freins et des leviers que nous pouvions collectivement échanger, partager et construire.



Pour ce faire, elle a organisé sa première journée nationale dédiée aux adhérents et aux associations en cours d'adhésion le samedi 19 novembre 2022 à Bordeaux. 32 professionnels sont venus de toute la France. Le niveau de satisfaction globale est de 4,6 /5.

Cette journée a été consacrée, le matin à la tenue de l'assemblée générale et d'un après-midi d'ateliers participatifs.

Ce fut l'occasion de redéfinir ensemble la raison d'être de la Fédération et des associations locales :



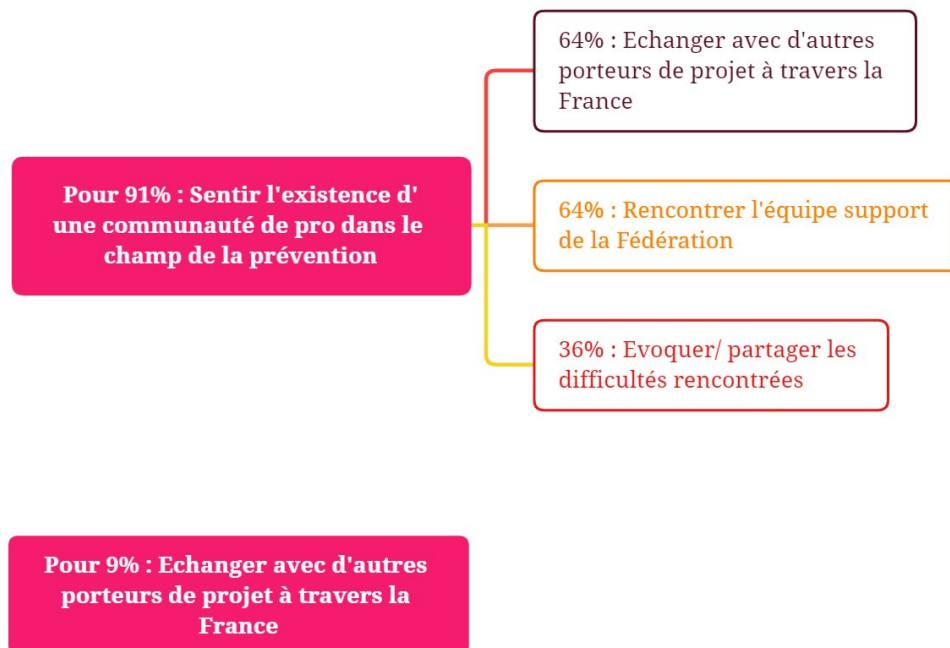
Ont été représentées :

- 7 associations adhérentes
- 5 associations en cours d'adhésion

Association des praticiens de la parentalité de Sénart : 3
 Projet de Nanterre : 2
 L'Instant Famille : 2
 La Maison des parents et des familles : 2
 Monde de parents ; 1
 Parentalité 46 : 1 en présentiel et 2 en Visio (AG)
 Être parent un « je » d'enfant : 2
 Pôle parents bébés, bambins : 2
 DITEP de Laudonnière : 1
 Projet de Bayonne : 1
 ARPPPP : 5 en présentiel et 1 en Visio (AG)
 Equipe support (IDP formation/ Fédération) : 7

Résultats des ateliers de travaux collectifs :

Les participants ont rapporté que ce temps leur avait permis de :





La fédération pour vous ?

Chaque groupe écrit sur un panneau ce que lui apporte la Fédération / ce qu'il trouve en tant qu'association / ce que son asso apporte à la fédération

Les attentes de la fédération ?

Les 32 personnes présentes ont travaillé à définir ce qu'ils aimeraient que la Fédération leur apporte.

Les résultats furent les suivants :

- Créer un réseau, échanges d'expériences : réussites et échecs pour mutualiser les outils = Cocréer une méthodologie de projet commune
- Échanges sur la clinique de la prévention / accompagnement des pratiques national
- Participer ensemble à la recherche et aux actions de formation
- S'investir dans l'organisation d'évènements de la Fédé
- Porter la clinique du lien, la prévention précoce
- Donner de la visibilité aux associations locales
- Lever des fonds
- Aider à la mise en place des actions IDP (Permanences conseil, PP)
- Créer un annuaire des professionnels formés par IDP à « Attachement et parentalité » + indiquer leur profession et leur lieu d'exercice.

Des Visio thématiques dédiées aux adhérents

2022 fut également l'occasion de définir un calendrier prévisionnel d'animation pour 2023, comprenant, entre autres, 4 visio thématiques trimestrielles à destination de tous les adhérents. Son objectif est d'approfondir les sujets qui questionnent le plus nos adhérents mais aussi de permettre aux différentes associations à travers la France de se rencontrer et d'échanger.

Les sujets retenus pour l'année 2023 :

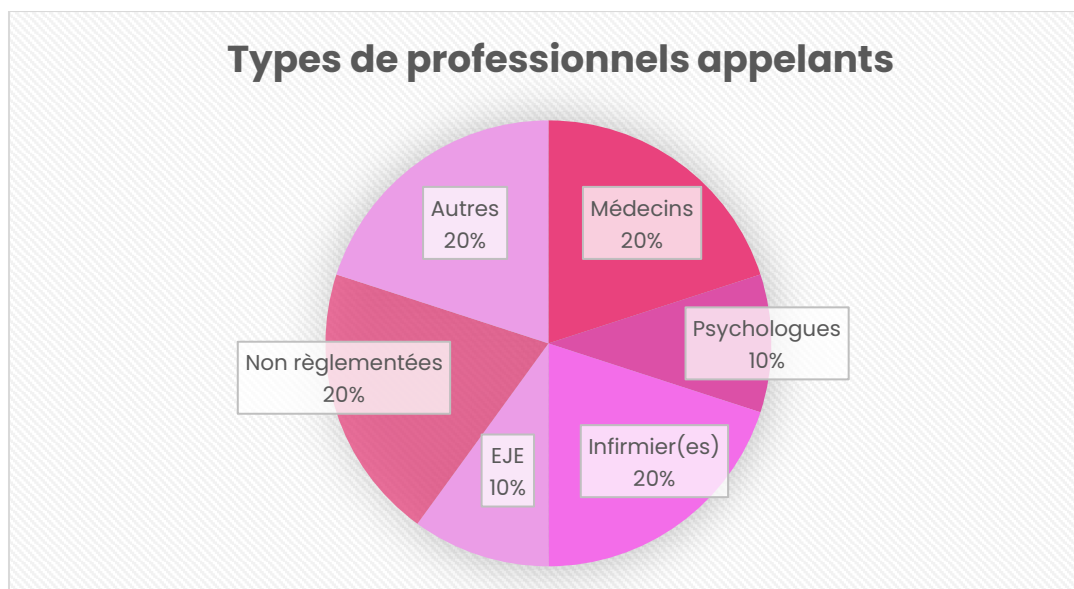
- **Savoir présenter son projet** selon les interlocuteurs (financeurs, groupe de pro, parents, partenaires associatifs) et susciter l'intérêt – savoir construire un discours de quelques minutes – savoir construire un discours plus élaboré.

- **Les subventions.** Quels sont les principaux financeurs ? Qu'est-ce qu'un appel à projet. Les grandes lignes d'un budget prévisionnel.
- **La formation et la mise en place des actions IDP :** quelle formation pour les adhérents ?
- **Retour sur l'année et questions diverses.** Co construction des thématiques 2024.
-

LES ACTIONS DE LA FEDERATION EN 2022

1- Demandes d'informations

En 2022, nous avons reçu **10 appels de professionnels** isolés ou en cours de constitution d'équipe. Ils souhaitent en savoir plus sur le fonctionnement d'un Institut de la Parentalité, avec, pour certains, l'objectif de développer une association présentant un fonctionnement similaire sur leur territoire.



Les questions qui nous sont principalement posées :

- Comment fonctionne un Institut de la Parentalité ?
- Comment créer une association ?

- De combien de personnes a-t-on besoin pour constituer un bureau associatif ? Quel type de professionnels est-il intéressant d'intégrer dans le bureau ?
- Quelle profession est « autorisée » au sein des équipes pluriprofessionnelles d'un institut ?
- Comment participer à la communauté organisée par la Fédération des Praticiens de la Parentalité ?

En 2022, cet accompagnement a représenté 22h entre les appels et les transmissions de documents par mail.

2- Les équipes en cours de création d'association en 2022

En 2022, nous avons accompagné la création de 8 associations.

Parmi elles :

- 4 sont aujourd'hui créées et adhérentes de la Fédération
- 4 sont en cours d'adhésion
- 1 est en cours de création

NOM	NIVEAU	LIEU	ETAT
L'Instant famille	1	Nîmes	Ouverture aux familles en janvier 2023
DITEP de l'Audronnière	2	Faverolle sur Cher	Association en cours de création
Monde de parents	1	Cherbourg	Association créée en cours de structuration
Souffle	1	Niort	Association créée, en cours de structuration
Association des Praticiens de la Parentalité de Nanterre	En cours d'adhésion de niveau 1	Nanterre	Association créée en cours de structuration
Les jardins de la Parentalité	En cours d'adhésion de niveau 1	Nantes	Association créée en cours de structuration
Parentalité 46	En demande d'adhésion de niveau 1	Cahors	Association créée en cours de structuration
Institut de la Parentalité de Bayonne	En cours de création Niveau 3	Bayonne	En cours de création
Maison des parents et des familles	En cours d'adhésion de niveau 3	Aix-Les-Bains	Association créée – Ouverture aux familles prévue au deuxième semestre 2023

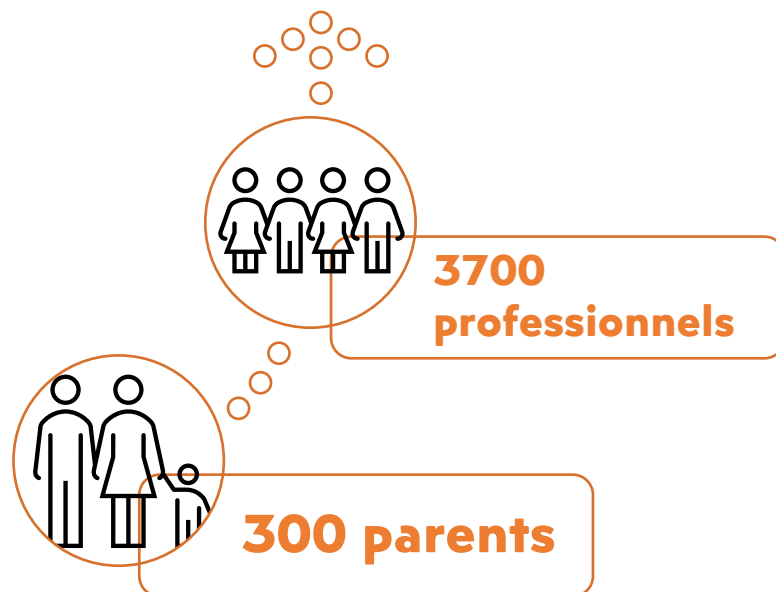
3 – Les professionnels qui ont contacté la Fédération en 2022 :

NOM	STATUT	LIEU	DEPARTEMENT
Coralie PAULET	Infirmière puéricultrice à Montpellier – souhaite monter un projet. Demande d'infos. Pas de réponse depuis juillet 2022	Montpellier	34
Virginie PACAULT	En cours de passation du diplôme d'infirmière puéricultrice – souhaite être accompagnée dans le montage d'une asso – a une équipe composée d'éducateurs spécialisés, sage-femme, puéricultrice.	Chemillé d'Anjou	49
Noémie PINET	Projet de monter un pôle pluridisciplinaire entre Lyon et Genève. 8 personnes sont engagées dans le projet (réflexologue, sage-femme, diététicienne, psychologue, ostéopathe.	Lyon	69
Sophie GANDILLOT	Association montée. Voir pour faire adhérer l'association	Versailles	78
APETIPA – Fouquet Séverine et Aurélie Rousseau	Deux infirmières puéricultrices et un médecin en cours de création d'un espace santé petite enfance à Bressuire. Ouverture envisagée septembre 2023.	Bressuire	79
Charlotte POUYET	Pas d'adhésion possible car accompagnante périnatale pas règlementée	Nantes	44

3- Les actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation portées par la Fédération s'inscrivent dans la politique des 1000 premiers jours, en participant à la diffusion d'informations COHERENTES ET ACTUALISEES sur les besoins de l'enfant, son développement et la responsabilité de la fonction parentale. Elles s'appliquent à diffuser des éléments de prévention autour des VIOLENCES EDUCATIVES ORDINAIRES et toute forme de difficultés parentales afin d'inscrire leur intervention dans une perspective de prévention. Elles rendent ACCESSIBLE à tous, au niveau national, l'expertise de professionnels formés aux actions de soutien à la parentalité et soucieux d'une posture rigoureuse et scientifique.

En complément des interventions portées par les associations locales sur leur territoire, la Fédération s'applique à porter la prévention au niveau national.



type action	adhérent fédé/partenaire	type public
conférence		Professionnels protection enfance
conférence	Ecole nationale de magistrature	juges pour enfants
conférence	école protection enfance	Professionnels protection enfance
conférence	association protection de l'enfance	adoption et attachement
Conférence	Fondation SNCF	professionnels de soutien à la parentalité
émission télévision	TF1	public du JT 20 h
interview	magazine Parents	journaliste
cours	faculté de droit	apprenants DU Protection de l'enfance
interview	ADMR	équipe direction ADMR
cours	La Sorbonne	apprenants DU soutien à la parentalité
cours	faculté de médecine	apprenants DU victimes violences
conférence	CD 57	professionnels petite enfance
conférence	CD 56	Professionnels protection enfance
conférence	école protection enfance	Professionnels protection enfance
conférence	CAF Paris	professionnels petite enfance
conférence	ENM	juges pour enfants
conférence	Mairie de REIMS	professionnels petite enfance
interview	magazine Parents	journaliste
conférence	ODPE 27	Professionnels protection enfance
conférence	familipsy	auditeurs podcast
conférence	Ecole protection enfance	Professionnels protection enfance
conférence	association protection de l'enfance	Professionnels protection enfance
conférence	ODPE 28	Professionnels protection enfance
conférence	ODPE 64	Professionnels protection enfance
conférence	CD 79	Professionnels protection enfance
conférence	ENM	juges pour enfants
conférence	MAY	professionnels petite enfance
conférence	ENM	professionnels de la justice
conférence	ODPE 56	Professionnels protection enfance
conférence	ITEP Audronnière	professionnels enfance
conférence	ODAS	Professionnels protection enfance
conférence	école protection enfance	Professionnels protection enfance
conférence	One point	
conférence	MDA 79	professionnels de santé
conférence	SFPDEA	pédopsychiatres
conférence	ODPE 60	Professionnels protection enfance
conférence	ODPE 64	Professionnels protection enfance
conférence	CAF 64	
conférence	Faculté de psychologie de Rouen	Etudiants
conférence	CAF 64	
conférence	CeFAP	professionnels petite enfance
conférence	Ecole protection enfance	Professionnels protection enfance
conférence	Faculté de droit	Professionnels protection enfance
conférence	Agir pour l'enfance	Professionnels

conférence	Agir pour l'enfance	Professionnels
conférence	Mairie de Narbonne	Professionnels petite enfance
conférence	Conseil départemental du Morbihan	Professionnels
conférence	Réseau Périnat Guyane	Professionnels
conférence	Œuvre des pupilles pour les orphelins des sapeurs-pompiers de France	Professionnels
conférence	Agglomération Choletaise	Professionnels
conférence	IRTS Nouvelle-Aquitaine	Etudiants
conférence	SNCF Paris	Professionnels
conférence	May santé	Professionnels petite enfance
conférence	EFA 12	Professionnels

5- Mise en œuvre du projet BASE

La fédération est au titre de son identification FINESS une structure innovante en santé porteuse du déploiement des instituts de la parentalité et de l'expérimentation de B.A.S.E.



B.A.S.E. est un projet porté à l'origine par l'ARPPPP qui a démarré lors de la visite du ministre de l'Enfance en mai 2019 Adrien Taquet.

Il aura fallu 2 ans et 3 mois pour présenter la 20^{ème} édition du projet « lettre d'intention A51 »

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/base-avis_ctis.pdf

[BASE-Arrêté](#) et [CDC.pdf](#) (emploi.gouv.fr)

Le décret d'application du ministère de la santé et de la prévention a été émis le 16 décembre 2021.

A partir de ce moment, une nouvelle étape a démarré : celle de la mise en œuvre.

Il a été constitué l'équipe suivante :

Dr Anne RAYNAUD	Directrice scientifique
Michel JORGE	Coordinateur général
Dr Alice BENACCHIO	coordinatrice médicale
Magali SANCHEZ	Coordinatrice des praticiens
Aurélie DURAND	Gestion des rendez-vous et du secrétariat
Roxanne RICHARD	Gestion administratives et financières

L'enjeu a été en 2022 de :

- Informatiser les cabinets de consultations
- Mettre en place les protocoles des parcours pensés et théorisés pour donner suite à l'expérimentation ad'hoc réalisé en 2017-2019
- Préparer les échelles d'évaluations et initier les protocoles dans une mise en œuvre pluridisciplinaire
- Coordonner les pratiques, s'ajuster et ajuster chaque praticien dans une approche d'intelligence collective au service d'une efficacité holistique (médico-psychologique – somato-psychique) du système enfants-parents
- Organiser les réunions de concertations pluridisciplinaires
- Former les praticiens à l'informatique, aux nouveaux protocoles
- Mettre en place les éléments permettant l'évaluation
- Éprouver le modèle économique Fédération – association locale ARPPPP – Praticiens expérimentateur
- Réaliser les bilans trimestriels et les retours d'expériences avec le soutien de l'ARS NA, de la cellule innovation de la CPAM gironde, de l'ANAP et de la cellule A51 nationale.
- Les premières familles ont été accueillies en **juin 2022**.

LES PARTENARIATS DE LA FEDERATION EN 2022

1- Les partenaires financiers

Pour l'instant, il n'y a qu'un seul partenaire financier de la Fédération. Il s'agit de l'ARS Nouvelle Aquitaine et du ministère de la santé pour l'ingénierie de B.A.S.E.. Des financements sont également perçus pour le travail préparatoire au déploiement de Panjo 3 sur la Nouvelle Aquitaine en 2023 – 2024.

Un dossier de demande de subvention à la DGCRS et à santé Publique France a été déposé mais n'a pas abouti encore. Nous espérons avoir un retour en 2023.

2- Les collaborations

En moins de deux ans, nous avons tissé de nombreux partenariats et nous sommes devenus une entité repérée dans son expertise au niveau national. La Fédération participe à des groupes de travail, siège à des commissions nationales, collabore à l'organisation de manifestations (journées d'études, formation, conférences etc.). Elle entretient des liens étroits avec des institutions publiques et des associations.

type action	adhérent fédéré/partenaire	thématique
Expertise	Ecole protection enfance Bordeaux	conseils scientifiques
Collaboration recherche	Université Laval à Quebec	construction collaboration recherche
Collaboration /expertise	ARS NA CPAM Ministère	Participation à la journée nationale des porteurs de projet article-51/ animation atelier prévention
Collaboration Article-51	ARS NA CPAM Ministère	réunion suivi Article 51
Collaboration autour du projet	Réseau Périnat Aquitaine	collaboration autour du projet COCOON
Expertise	Etats généraux éducations Paris	participation états généraux éducations
Présentation Fédération	Fondation SNCF	contact
collaboration PANJO	Santé Publique France	collaboration
Partenariat	Député et association protection de l'enfance	future collaboration
Expertise	Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance 64	préparation conférence
Partenariat	Réseau Périnat Aquitaine	partenariat
collaboration PANJO	Santé Publique France	préparation collaboration
Collaboration	Fondation pour l'enfance	collaboration
rencontre	CH Charles Perrrens	collaboration
rencontre	APIMI	Temps de coordination
Présentation Fédération	Mme Grimault - Commissaire lutte contre la pauvreté	présentation actions IdP
collaboration PANJO	santé Publique France	collaboration
Collaboration recherche	Université Laval à Quebec	partenariat
Collaboration Recherche	Université Scherbrook Montréal	partenariat
Partenariat	Hopital Sainte Justine	partenariat
Expertise	Observatoire National de la Protection de l'Enfance	attachement et négligence
Journée fédération	Journée nationale avec les adhérents	
Partenariat	CRESS	Participation à des ateliers à destination des associations de l'économie sociale et solidaire.
Collaboration/ expertise	ARS NA	Participation au travail de réécriture du Projet régional de Santé (sous-groupes santé justice, violences faites aux enfants)
Présentation Fédération	CNAF Paris	Rencontre de la CNAF à Paris dans l'objectif de formaliser une convention de partenariat au niveau national, participation aux groupes de réflexion organisés par l'institut
Expertise /collaboration	Institut Santé	Participation aux groupes de réflexion sur la refonte du système de santé
Expertise /collaboration	CNR (Conseil National de la Refondation en santé)	Participation aux sous-groupe de travail sur la prévention en santé

La fédération des praticiens de la parentalité a été représentée au CNR (conseil national de la refondation) pour le département 33 sur le volet prévention. Le rôle du Conseil national de refondation est de créer une nouvelle manière de concerter et d'agir, qui permette à tous d'échanger de manière constructive pour bâtir des solutions appropriées aux grands défis de l'époque. Citoyens, partenaires sociaux, professionnels, élus sont réunis dans ce processus, afin que tous aient une voix et des idées à apporter pour faire avancer les défis traversés par notre société.

Elle a également été sollicitée à participer au schéma régional de santé porté par l'ARS Nouvelle Aquitaine. Nous avons participé aux réunions de travail sur les violences faites aux femmes et aux enfants.

LA COMMUNICATION

En 2022, l'objectif a été de travailler sur 2 axes :

1- Le site Internet :

Conjointement avec le site de l'institut de la parentalité, nous avons souhaité insérer un espace spécifique à la fédération.

Menu du site



[Présentation Fédération- Institut de la Parentalité \(institut-parentalite.fr\)](#)

[Les objectifs et missions - Institut de la Parentalité \(institut-parentalite.fr\)](#)

[Adhérer - Institut de la Parentalité \(institut-parentalite.fr\)](#)

[Soutenir la Fédération - Institut de la Parentalité \(institut-parentalite.fr\)](#)

L'important était d'obtenir un site mobile first afin de lui donner toute la visibilité moderne depuis un smartphone et pour les moteurs de recherche.

2- Les réseaux sociaux

Pour l'instant seul le réseau LinkedIn a été investi ; Il nous a semblé le plus pertinent dans un premier temps, car très centré sur la dimension professionnelle.



Recherche



Accueil

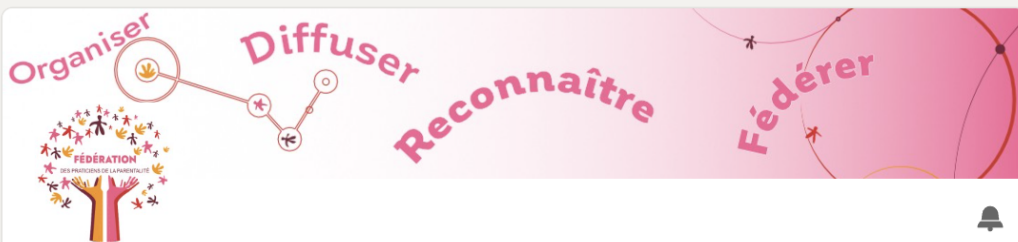
Réseau

Offres d'emploi

Messagerie

Notifications

Vous voyez cette page en tant que membre



Fédération des Praticiens de la Parentalité

Prendre soin de nos enfants : une responsabilité et un engagement de chaque jour.

Soins de santé mentale · FLOIRAC · 1 475 abonnés



Anne travaille ici · 2 employés

Suivi

Nous contacter

Plus

Accueil

À propos

Posts

Emplois

Personnes

Infos

Dans le domaine de la promotion de la santé et prévention précoce dans le champ de la Parentalité, la Fédération a pour objet de : - Organiser un réseau national et fédérer les associations, les entreprises et les institutions privées, engagées dans l'accompagnement de la famille et dont les actions ont pour objet la promotion de la santé et la prévention ... voir plus

Voir tous les détails

Posts de la page



Fédération des Praticiens de la Paren...

1 475 abonnés

15 h ·

[Événement Explor.e]

...voir plus

Pourquoi faire de la prévention ?

Prévenir certaines difficultés



4 · 1 republication



J'aime



Commenter



Republier



Envoyer



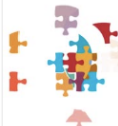
Fédération des Praticiens de la Paren...

1 475 abonnés

16 h · Modifié ·

[INTERVENANT EXPLOR.E]

...voir plus



4 · 1 republication



J'aime



Commenter



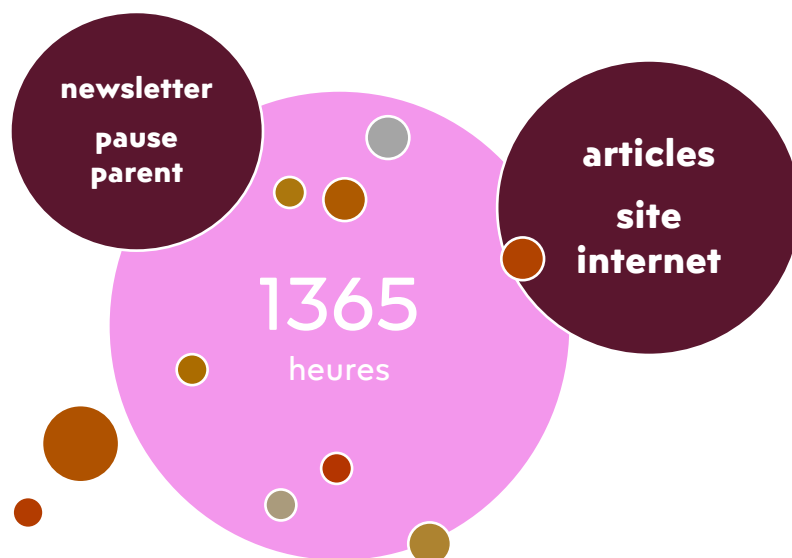
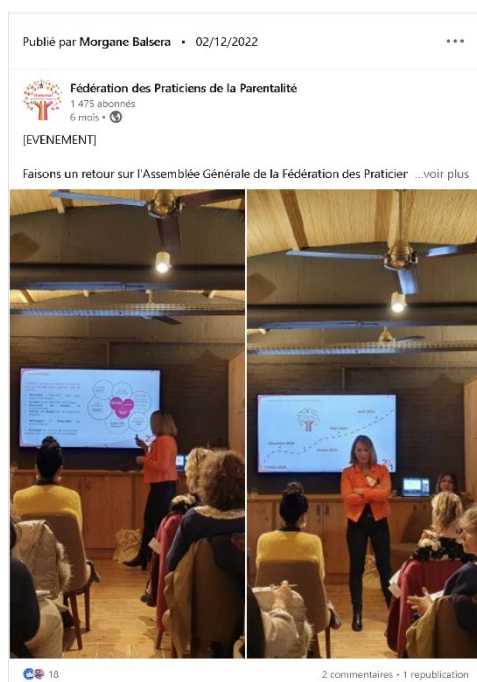
Republier



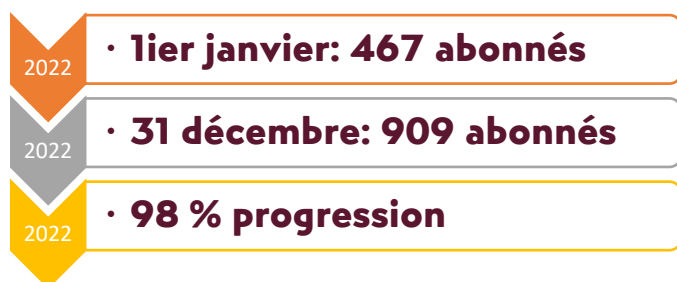
Envoyer

Voir tous les posts

Exemple de publications



Indicateurs de performance réseaux :



Nouveaux abonnés : 458
Nombre d'abonnés au 1^{er} janvier : 467
Nombre d'abonnés au 31 décembre : 909
Progression : 98%
Nombre de publications 2022 : 42
Réactions : + de 500 commentaires

3- Un troisième colloque international porté par les instituts de la Parentalité

Après une première expérience très riche en 2019, avec un colloque franco-québécois, un deuxième en distanciel en 2021, les équipes de la fédération ambitionne l'organisation d'un troisième évènement en 2023. Il est alors indispensable de pouvoir anticiper sa mise en œuvre dès 2022. Voici les éléments clés qui ont été retenus des différentes réunions préparatoires.

- **Sujet : Penser ensemble la Prévention en France en 2023**

- Comment penser la prévention ?
- Comment la mettre en œuvre ?
- De la théorie à la pratique

- **Forme :**

- Think-Tanks
- Techniques de design thinking
- Espaces de rencontres = workshops
- Un workshop clinique animé par les thérapeutes et formateurs des instituts

- **Un évènement avec les enfants = parole d'enfant**

- Donner une grande place aux enfants ++++++
- Imaginer un concours de dessin sur le thème de l'exploration
- Recueillir leurs difficultés dans notre monde
- Recueillir leurs rêves

- **Objectifs :**

- Une nouvelle définition entre prévention prédictive et prévention prévenante
- Vers une éthique de la collaboration
- Sortir de la compétition et de la discontinuité
- Organisation apprenante



LA RECHERCHE

L'institut de la parentalité s'engage depuis sa création dans l'axe de la recherche. Outre les programmes AVION que nous souhaitons évaluer afin de les rendre transférables à d'autres instituts, nous menons différents travaux car la recherche est un axe fort de notre politique de travail.

En voici les grandes lignes :

1- La recherche BASE

Cette recherche est une étude que nous menons dans le cadre du dispositif article-51. La loi de financement de la sécurité sociale de 2018 a introduit, en son article 51, un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé pour favoriser l'innovation en santé. Cette recherche a démarré en janvier 2022 et se poursuivra pendant 4 ans. L'institut de la parentalité déploie l'expérimentation **B.A.S.E** ou comment accompagner les futurs parents et jeunes parents à s'ajuster aux besoins psychoaffectifs essentiels de l'enfant, grâce à l'accès à deux parcours d'évaluation et de psychoéducation : Le « **parcours**

Périnat » et le « **parcours Enfance** ». Les parents accéderont ainsi à l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé spécialisés, dans le cadre d'un exercice coordonné. Ces parcours sont composés d'une phase d'évaluation spécifique « attachement » (deux premières consultations) et d'une phase de guidance parentale (trois à cinq consultations individuelles, selon les besoins identifiés ou programmes parents collectifs renouvelables). Cette expérimentation souhaite tendre vers **l'amélioration de la prévention en santé mentale dès la période d'accès à la parentalité**. La mise en œuvre d'une telle démarche est une innovation en termes de prévention précoce du développement de l'enfant et permettra de développer la **prévention** dans le champ de la santé psychique précoce dès la période périnatale.

2- Programme APPIE (ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES A IMPACT SUR L'ENFANT) – ISPED

Ce projet porté par l'Institut de santé publique d'épidémiologie et de développement **(ISPED) à l'Université de Bordeaux** vise à produire d'ici 4 ans, un outillage basé sur la science et les contraintes de terrain, permettant d'orienter les décisions, actions et mesures de manière favorable au bien-être de l'enfant dans 3 secteurs d'intervention : le soutien parental, l'environnement éducatif, l'environnement physique et social de proximité (quartier, accès, etc.).

Le but d'APPIE : considérer l'influence des politiques publiques sur la santé et le bien-être des enfants.

APPIE est un projet de recherche financé par l'Institut de recherche en santé publique (IReSP) et l'Institut national du cancer (INCa) et porté par l'équipe de recherche PHARes (axe MeRISP) du centre Inserm U 1219, Bordeaux Population Health, à l'Université de Bordeaux.

APPIE dure 4 ans. Du point de vue scientifique, APPIE vise à explorer comment et dans quelles conditions orienter les politiques non sanitaires au bénéfice de la santé et du bien-être de l'enfant. Du point de vue pratique, il vise à fournir un ensemble d'outils aux acteurs et décideurs leur permettant de prendre en compte et /ou analyser l'impact des décisions et actions publiques, tout secteur confondu, sur la santé et le bien-être de l'enfant. Ces outils seront basés sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, associées aux connaissances de terrain des acteurs et décideurs agissant directement ou indirectement sur les déterminants dits « structureaux » de la santé de l'enfant : urbanisme, éducation, cohésion sociale, loisirs, culture, protection, soutien à la parentalité, protection, etc.

En effet, à l'échelle populationnelle, les stratégies de prévention axées sur ces déterminants structureaux de santé ont montré leur efficacité et leur efficience concernant l'apparition et le développement des problèmes de santé et plus largement l'équité en santé (c'est-à-dire la distribution de la santé selon un gradient social). Or, en France, malgré quelques initiatives, les politiques publiques de prévention mettent l'accent sur les comportements

individuels plutôt que sur les environnements qui les façonnent et restent ainsi cloisonnées par secteur. Les actions publiques concernant l'urbanisme, la cohésion sociale ou l'éducation prennent encore peu en compte l'influence qu'elles peuvent avoir sur le bien-être des enfants.

Cette absence de considération tient à de nombreux facteurs individuels (ex. absence ou inaccessibilité des connaissances), structurels (ex. cloisonnement institutionnel) ou encore paradigmatiques (ex. perception de la santé réduite à une action du et dans le système de soin).

Aujourd'hui, il est donc essentiel d'identifier et de comprendre comment surmonter les obstacles qui limitent la prise en compte de la santé dans ces politiques publiques non sanitaires afin de mettre en œuvre une démarche de « Santé dans toutes les politiques » telle que promue par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Un projet en 3 étapes :

- La première étape du projet APPIE vise à rassembler et trier les meilleures connaissances scientifiques disponibles, non seulement sur les déterminants de la santé et du bien-être de l'enfant, mais aussi sur les opportunités d'agir dans 3 arènes : environnement physique et social de proximité, appui à la parentalité, environnement éducatif.
- La deuxième étape de ce projet vise d'une part, à analyser comment les acteurs influençant les politiques de l'enfance interprètent leur pouvoir d'agir sur ces politiques non sanitaires et d'autre part, à comprendre, à travers les documents et initiatives existantes, quels sont les freins et les leviers à l'intégration de la santé de l'enfant dans ces politiques et les ressources à mobiliser pour lever ces obstacles.
- La troisième étape vise à mettre au travail, traduire, transformer, favoriser l'appropriation de toutes ces données par des panels d'experts des différents domaines (éducation, loisirs, culture, urbanisme, soutien à la parentalité, etc.) en vue de produire un outillage à la fois scientifique et pratique, permettant aux décideurs et acteurs de prendre en compte les impacts en santé et orienter ou expérimenter des politiques publiques non sanitaires favorables à la santé et au bien-être de l'enfant.

L'ambition de ces outils est de contribuer par l'orientation des pratiques à : réduire les impacts négatifs et renforcer les effets positifs sur la santé des mesures non sanitaires, lutter contre les inégalités sociales de santé, augmenter l'efficacité des politiques dans un objectif de promotion de la santé et de protection des enfants.

Un comité d'orientation, incubateur d'idées, pour agir à tous les niveaux et nourrir le processus

Pour ce faire, APPIE s'appuiera sur un comité d'orientation multidisciplinaire et multi-institutionnel réunissant à la fois chercheurs, acteurs et décideurs dans l'ensemble des domaines d'action publique travaillés : éducation, parentalité, enfance, urbanisme, écologie, démocratie sanitaire, cohésion sociale.

Conçu comme un incubateur d'idées, il accompagnera l'ensemble du processus de recherche en apportant l'expertise et les sensibilités nécessaires à une appréhension globale des questions de bien-être de l'enfant et en facilitant la mise en œuvre d'expérimentations.

A ce jour, ce comité est constitué d'associations et réseaux œuvrant pour le bien-être de l'enfant (EPEPE, Synergie family, **ARPPPP & les instituts de la Parentalité**, etc.), de réseaux de promotion de la santé (FNES et ses IREPS), d'acteurs de collectivités territoriales (service départemental de PMI, Élus Santé Publique et Territoires, réseau des villes OMS, etc.), d'association de parents (Parents attentifs, etc.), d'urbanistes, des instances de démocratie sanitaire (commission prévention de la conférence régionale santé et autonomie de Nouvelle aquitaine, etc.), de chercheurs impliqués dans les domaines concernés (Bordeaux population Health, Institut de santé globale de l'université de Lausanne, la Chaire UNESCO, le CERCO-CNRS de l'université de Toulouse, l'équipe Arènes de l'EHESP, etc.), de deux consortiums et réseaux de recherche, l'un dédié au bien être sociétal (Consortium HOPE, Université de Bordeaux), l'autre à la recherche interventionnelle en prévention primaire des cancers (réseau SO-RISP).

3- Partenariats internationaux

Nous sommes aussi engagés avec des **partenaires universitaires internationaux** comme l'université de Sherbrook (Claud Bisailon) et l'université de Laval (Georges Tarabulsky) avec qui des conventions sont en cours de signature. Nos travaux et projets de recherche sont en adéquation avec les avancées scientifiques récentes et nous permettront de mener de plus amples études.

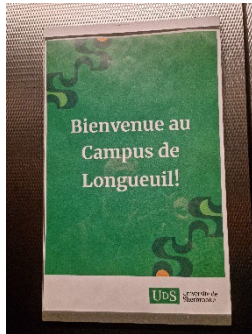
Une **veille scientifique** est également assurée tout au long de l'année afin d'assurer la qualité scientifique de nos formations, la mise à jour des références citées ainsi qu'une bibliographie récente en lien avec les derniers travaux disponible pour l'ensemble des acteurs de l'institut.

Anne RAYNAUD et Michel JORGE ont dans ce cadre réalisé un voyage d'études au Québec en septembre 2023. L'occasion de rencontrer à Québec, l'équipe du CRUJEF - Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles - dirigé par le Pr George TARABULSY. Les



chercheurs y ont présenté l'actualité de leurs travaux scientifiques. Une visite a également été faite auprès d'autres services de la protection de l'enfance au QUÉBEC.

Puis, un séjour à Montréal a permis la rencontre avec Claud Bisailon à l'université de Sherbrook : visite des locaux et présentation actualisée de leurs travaux. Et enfin, une rencontre avec l'équipe du Pr Jean-François CHICOINE de l'hôpital sainte Justine.



PERSPECTIVES 2023

La jeune Fédération des Praticiens de la Parentalité a pour aspiration, pour 2023, de poursuivre la mise en œuvre du profond mouvement d'engagement de nombreux acteurs de s'engager dans le domaine de la prévention, dont elle le témoin.

1. Un réseau – une communauté

Les contacts sont nombreux et très divers. Tous aspirent à participer à un mouvement collectif et participatif, soucieux du bien-être et de la santé des enfants et de leurs familles.

La constitution d'un véritable réseau, inscrit dans une dimension communautaire, où synergie et complémentarité constituent des valeurs clés, s'inscrit comme une des ambitions de 2023. Mettre en lien des professionnels d'un même territoire et faciliter la constitution de réseaux opérants dans le domaine de la prévention. Mobiliser les forces vives d'un territoire et mutualiser les ressources. Concourir à la mise en œuvre de

collaborations opérantes et participer à construire « le monde d'après ». Autant d'objectifs qui seront portés par l'équipe de la Fédération des praticiens de la parentalité.

Le colloque EXPLORE prévu en septembre 2023 en sera un rendez-vous incontournable. Trois jours seront consacrés au sujet « Penser ensemble la Prévention en France en 2023 ».

2. Une clinique de la prévention rigoureuse et évaluable

Une attention particulière est portée depuis la création du premier site Institut de la parentalité, puis de la Fédération, sur la rigueur clinique qui sous-tend le déploiement des sites « Institut de la Parentalité ». Cette garantie, d'un exercice soucieux des données scientifiques et soumises à un processus constant d'évaluation, constitue une règle essentielle dans la mise en œuvre des ambitions de la fédération. Exigeant, ce processus appelle à inscrire ce déploiement parfois dans une temporalité qui peut sembler ralentie, mais cette condition est essentielle à la stabilité à moyen et long terme de ces actions de santé publique portées par la Fédération des praticiens de la parentalité. La question de la formation, qu'elle soit initiale ou continue, mais également dans l'accompagnement de la mise en œuvre des actions par les adhérents, sera au cœur des années à venir.

Prendre soin de nos enfants : une responsabilité et un engagement de chaque jour.



BILAN FINANCIER

FEDERATION DES PRATICIENS DE LA PARENTALITÉ

Avenue de la Libération - 33270 Floirac

07.690.990.73

federation-parentalite@institut-parentalite.fr

www.institut-parentalite.fr

La Fédération des Praticiens de la Parentalité a été créée le 1 avril 2021.

L'année 2022 marque une transition importante pour celle-ci. L'expérimentation ARTICLE 51 est désormais gérée par la Fédération.

Pour rappel, L'ARPPPP a obtenu la totalité des subventions concernant l'article 51 car ce projet a démarré avant la création de la Fédération. En 2022, l'ARPPPP a une nouvelle fois soutenue la Fédération des Praticiens de la Parentalité en lui accordant 60 000 € d'avance de trésorerie.

Nous prévoyons sur l'année 2023 de déterminer avec précisions les montants des subventions obtenues par l'ARPPPP, qui sont destinées à la Fédération des Praticiens de la Parentalité, et de redistribuer les fonds en fonction des charges de chacune des entités.

Cette année a également été une période de consolidation pour notre structure innovante. En effet, nous avons eu besoin d'embaucher plusieurs collaborateurs afin de permettre à la Fédération de se structurer.

L'accompagnement de nos adhérents est au cœur de notre travail de tous les jours et représente un point essentiel pour notre équipe. Nous sommes conscients que nous devons progresser sur la prise en charge des demandes qui ne cessent d'augmenter. 5 adhérents en 2021 et 8 associations supplémentaires en 2022.

Cela étant dit, nous mettons tout en œuvre pour pouvoir accompagner nos adhérents et futurs adhérents de la meilleure façon qu'il soit. Nous sommes attentifs aux demandes de chacun et souhaitons poursuivre le partage des valeurs de notre Fédération à l'ensemble des professionnels engagés pour les enfants !

Michel JORGE

Trésorier

LES COLLABORATEURS DE LA FEDERATION

1. État du registre du personnel 2022

N° de ligne	Nom et prénoms	Emploi et qualification	Dates Entrée	Dates Sorties	Type contrat	Commentaire
1	Anne Sophie Barillot	Directrice Opérationnelle	01/04/2021	28/02/2023	CDI	Rupture conventionnelle à l'initiative de la salariée
2	Sandrine Fouet	Assistante administrative et comptable	01/12/2021	14/02/2022	CDI	Rupture de la période d'essai
3	Aurélie Durand	Secrétaire accueil orientation/ Office manager	14/09/2020 01/04/2021		CDI	Transfert CDD sur CDI ARPPPP ==> FD
4	Sylvaine Braconnier	Responsable communication	01/02/2022	30/06/2022	CDI	Licenciement pour motif personnel au 30/06/2022
5	Roxanne Richard	Assistante de gestion	02/05/2022		CDI	
6	Nicolas Fleury	Chargé de communication et influence	01/09/2022		CDI	

Pour rappel, Anne-Sophie Barillot a rejoint la Fédération en avril 2021 en tant que directrice opérationnelle. Elle est partie en congé maternité de décembre 2021 à mai 2022. Michel Jorge a repris l'ensemble des tâches de la directrice opérationnelle durant son absence.

Afin de rendre l'organisation de la structure plus pérenne, Sandrine Fouet a rejoint l'équipe en janvier 2022 en tant qu'assistante administrative et comptable. Toutefois, Sandrine Fouet a rapidement quitté la Fédération. C'est alors que les recherches pour le poste essentiel d'assistante de gestion ont repris. Roxanne Richard a donc rejoint la Fédération en mai 2022.

Aurélie Durand, secrétaire d'accueil de l'ARPPPP jusqu'ici, a également rejoint la Fédération des Praticiens de la Parentalité dès sa création en avril 2021. Le but de ce changement de structure était de pouvoir faire bénéficier à nos adhérents un service de secrétariat à la fois pour l'institut de Floirac (ARPPPP) mais aussi l'Institut de Paris (APPPS). Aurélie Durand assurera le déploiement et les formations des secrétariats de nos adhérents.

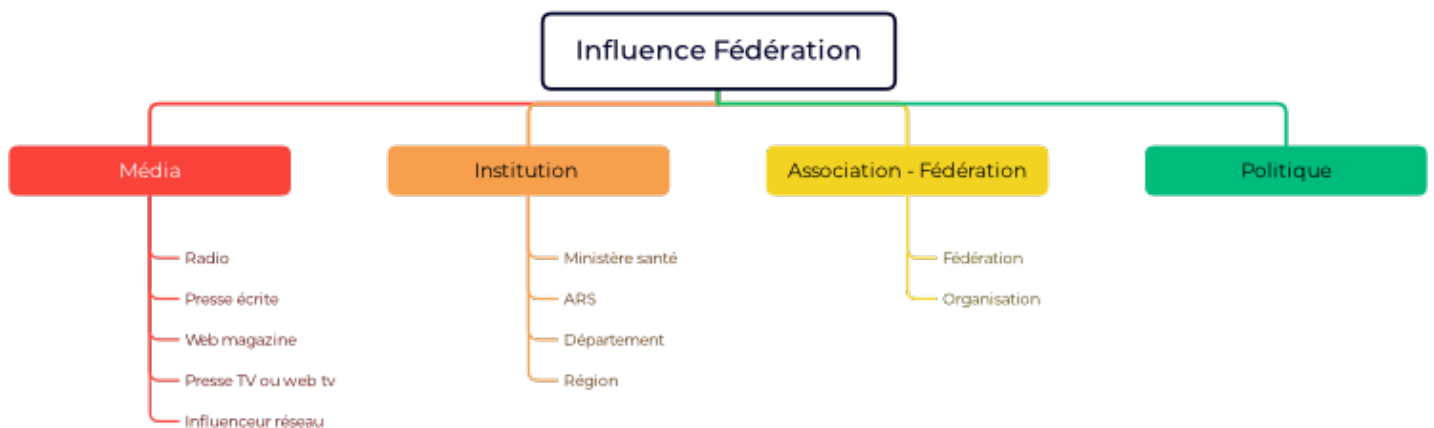
L'horizon de l'ouverture de l'institut d'Aix les bains, de Bayonne et d'autres projets nous conduisent à construire une équipe suffisante pour apporter les services nécessaires au développement de la Fédération et accroître ainsi son influence.

En février 2022, nous avons embauché une responsable communication Sylvaine Braconnier dans l'objectif était de construire une communication à 360°, dont, une communication d'influence avec le soutien des 2 alternants déjà présents dans la structure.

L'expérience n'a pas été des plus probantes et a nécessité une rupture de contrat de Mme Braconnier en juin 2022. L'approche envers l'ensemble des collaborateurs et des praticiens de Bordeaux et Paris n'étaient pas en adéquation avec les us et coutumes de nos structures.

La bienveillance, l'excellence, le respect mutuel des rôles de chacun quel que soient le métier ou la hiérarchie dans notre organisation, l'entraide et l'esprit d'équipe sont des valeurs indéfectibles.

Dès septembre, nous avons recruté un chargé de communication Nicolas Fleury et 3 nouvelles alternantes (Community manager, graphiste, montage vidéo).



L'année 2022 a été marquée par des départs et des arrivées. Cela a permis à la Fédération de se structurer davantage et d'identifier les tâches et rôles de chacun.

L'EXPERIMENTATION ARTICLE 51

1. Mise en place expérimentation ARTICLE 51



2. Construction de l'expérimentation

L'ARTICLE 51 est une expérimentation innovante sur la prise en charge des parcours de soin en prévention. Cette expérimentation réalisée par la Fédération des Praticiens de la Parentalité se nomme :

B.A.S.E : Besoin d'Attachement et de Santé de l'Enfant.

Nous avons été autorisés, par le ministère de la santé, d'expérimenter des parcours de soin en prévention pour les enfants de 0 à 6 ans.

La Fédération des Praticiens de la Parentalité a obtenu le statut d'établissement innovant en santé avec le n° Finess : 33 006 39 59 afin de devenir la structure porteuse de l'expérimentation et du déploiement de celui-ci.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R75-2021-225 PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2021.

L'évènement le plus important pour la Fédération sur l'année 2022 est donc le démarrage de cette expérimentation.

En effet, le 11 juin, nous avons inclus nos 1ers patients dans le parcours de soin en prévention.

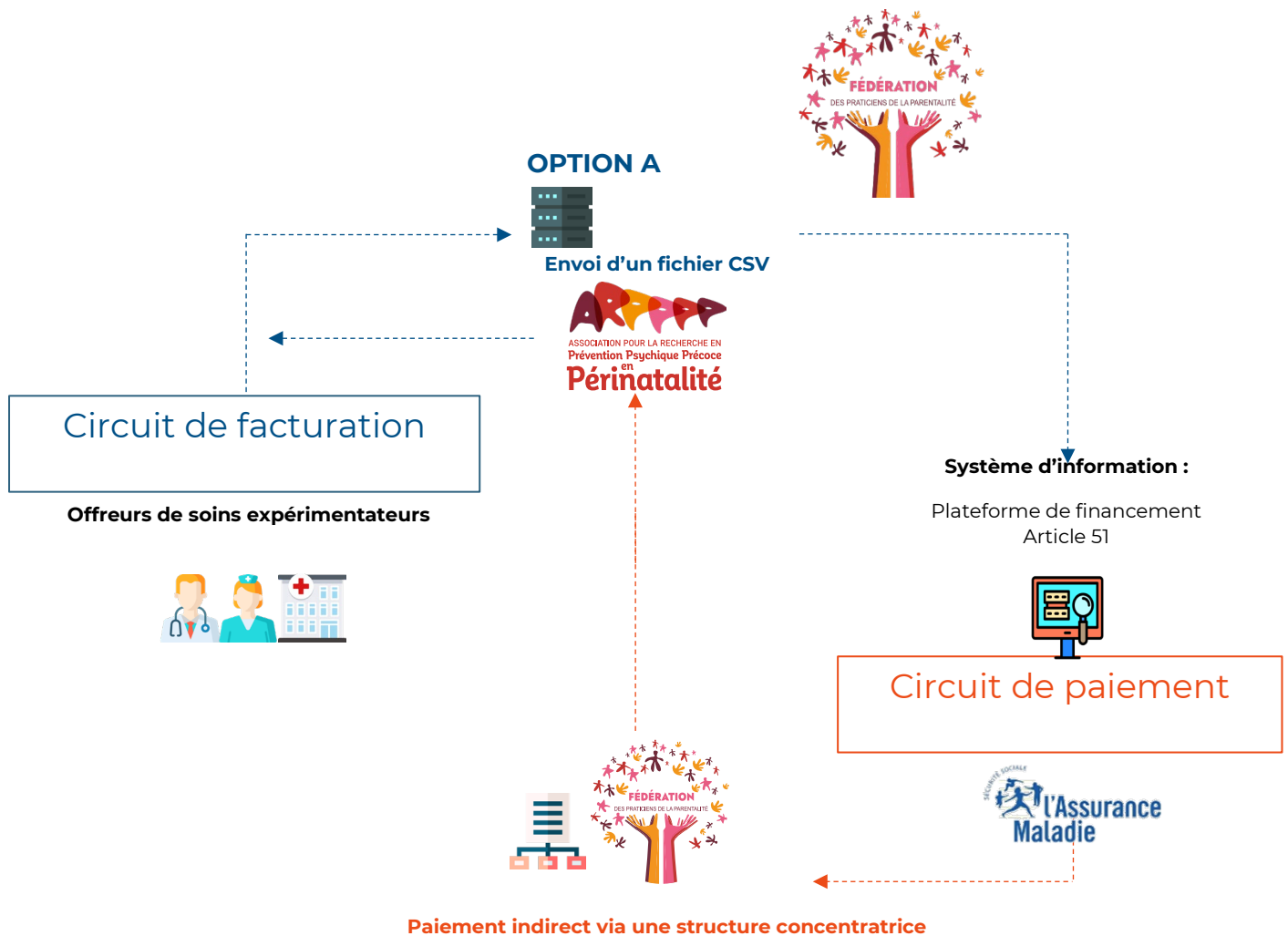
3. L'ingénierie de l'expérimentation

Le travail de cette expérimentation a demandé une ingénierie complète d'innovation. Les différentes procédures liées à l'inclusion des patients sont les suivants :

- Les procédures administratives en lien avec la CPAM, l'ARS et nous même
- La bienveillance nécessaire à l'inclusion de familles (enfants et parents en souffrance)
- Les process contraignants de recueil de donnée avant et après les parcours de soin en prévention
- Les process d'évaluation pour la recherche
- Un travail patient sur la définition et l'adaptation du SI (système informatique) aux besoins cliniques des praticiens, des praticiens et des services supports.
- Une approche globale d'adaptation à l'utilisation de l'informatique dans la démarche clinique somato-psychique par les praticiens experts.
- Réalisation de bilans trimestriels sur les plans clinique, organisationnel et financier

4. Circuits de facturation et de paiement

Le schéma financier qui a été pensé et construit avec la CPAM et les 2 structures de l'Institut de la Parentalité de Bordeaux (ARPPPP et Fédération) est le suivant :



Le processus sera simple à dupliquer pour Bayonne dans un premier temps puis les autres instituts dans un 2^{ème} temps.

Pendant les 6 premiers mois, nous nous sommes concentrés sur les parties réalisation organisationnelle et clinique, et nous pouvons affirmer que ce projet offre de belles perspectives.

Du point de vue des finances, nous pouvons déterminer d'ores et déjà les points à améliorer pour garantir la faisabilité et la conduite d'un tel projet.

Nous connaissons donc les limites de ce système. Il ne finance pas suffisamment les points suivants :

- **La rémunération des praticiens experts :** est trop faible et demande un aménagement. Toutefois, les réunions « patients » sont rémunérées. Les réunions « patients » nommées « réunion de concertation pluridisciplinaire » sont effectuées 1 fois par semaine. Aussi, l'utilisation et la formation des outils informatiques sont financées, et les réunions trimestrielles sont également rémunérées. Cette participation supplémentaire permet d'obtenir une rémunération globale des praticiens de santé plus juste.
- **La rémunération de la structure locale :** l'ARPPPP perçoit une partie des subventions et n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation précise et sera effectuée lors de l'année 2023.
- **La rémunération de la structure porteuse :** la Fédération des Praticiens de la Parentalité n'a non plus pas fait l'objet d'une évaluation précise et sera effectué sur l'année pleine 2023 de l'expérimentation.

Nous pouvons aussi constater que le temps de travail en ingénierie, à l'organisation administrative et financière semblent non suffisants.

C'est la raison pour laquelle un dossier complet de réévaluation a été créé et porté par la cellule innovation aquitaine ARS et CPAM et sera défendu en juin 2023.

Dernier point sur l'expérimentation : la création du site de Bayonne demande une ressource importante pour sa création et sa mise en œuvre. L'immobilier étant un sujet très important, les acteurs institutionnels ont été sollicité pour une réunion globale en janvier 2023.

LE BILAN COMPTABLE

L'assemblée générale 2022 de la Fédération se déroule cette année le 19 juin 2023. Notre cabinet d'expert-comptable « DBF Audit » n'a pas rendu le bilan final. Toutefois un projet a été présenté et nous nous basons sur ces données pour réaliser le rapport financier.

Le bilan final sera disponible sur demande auprès du siège (Cf : Roxanne Richard) dès la fin du mois de juin 2023. Une organisation différente a été mise en place afin de ne pas réitérer cet évènement pour les années à venir.

1. Bilan sur les années N-1 et N

FPP	2021	2022
TOTAL DES PRODUITS	145 485 €	258 461 €
TOTAL DES CHARGES	140 187 €	234 624 €
RESULTATS	5 298 €	23 837 €
SUBVENTIONS TOTALES	80 000 €	178 000 €

Les comptes de résultats de la Fédération montrent une augmentation des produits et des charges entre l'année 2021 (N-1) et l'année N (2022).

Le résultat quant à lui est en nette progression.

Le report à nouveau sur l'année 2023 sera de 23 873€.

Le bilan financier 2022 est bon avec un équilibre des charges et des recettes opérées grâce à un transfert de compétences de l'ARPPPP vers la Fédération tel que l'ingénierie de projet et de mise en œuvre de l'article A51.

Les subventions obtenues nous permettent de rendre la trésorerie de la Fédération pérenne. Toutefois, nous devons toujours rester vigilant et rigoureux sur les dépenses effectuées.

a. Les charges :

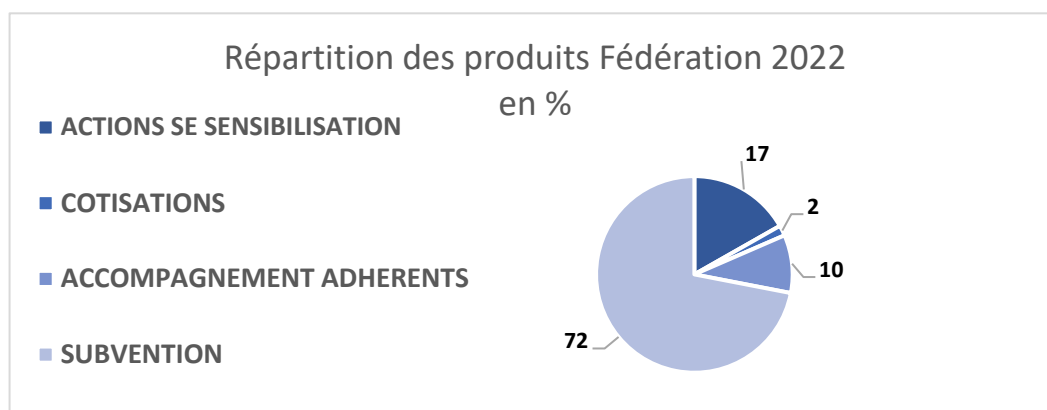
La masse salariale de la Fédération en 2022 est de 134 511 € contre 109 051 € en 2021.

A ce montant s'ajoute les charges liées aux prestations de service, aux déplacements des équipes autant sur le plan des accompagnements des adhérents mais aussi sur la partie actions de sensibilisation, conférences et formations.

b. Les produits :

Les produits, ou les recettes, de la Fédération sont réparties globalement comme suit :

- Actions de sensibilisation, conférences, formation : 41 515 € contre 63 001 € en 2021
- Cotisations : 4 220 € contre 2 480 € en 2021
- Accompagnements adhérents (recherche de subvention, secrétariat, finances) : 34 725 € contre 39 275 € en 2021.
- 178 000€ de subvention contre 80 000€ en 2021



72% de l'ensemble des produits de la Fédération sont des subventions. Il est impératif pour notre structure de continuer à répondre à différents appels à projet et de maintenir les contrats pluriannuels d'objectif et de moyen afin de garantir la continuité de nos actions.

2. Etat des subventions perçues en 2022

Pour la deuxième année d'existence de la Fédération, les subventions obtenues s'élèvent à 178 000 €. Voici le détail de celles-ci :

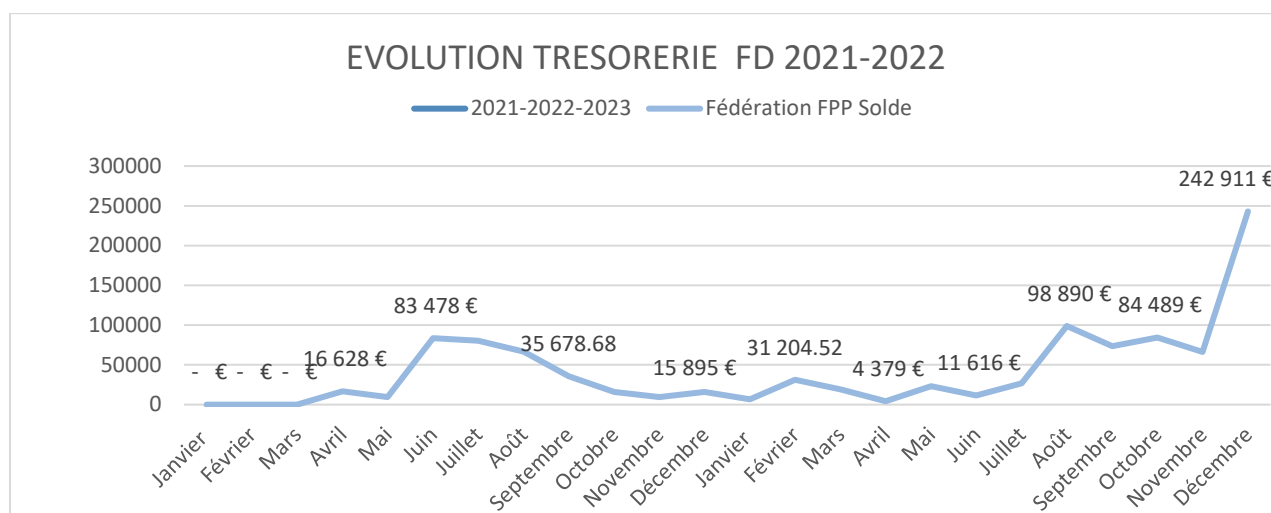
FINANCEURS	LIBELLE	MONTANT EN €
ARS NA	CPOM 2021-2023 - COORDINATION DU RESEAU PRO ET INFORMATIQUE	80 000
ARS NA	PPSE - PERMANENCE CONSEIL - ACTION DE SENSIBILISATION	30 000
ESS	TRANSFORMATION NUMERIQUE	4 000
ESS	TRANSFORMATION COMMERCIALE	4 000
ARPPPP	INGENIERIE ARTICLE 51	60 000
TOTAL ANNEE 2022		178 000

L'ARS Nouvelle-Aquitaine nous a financé, sur l'année 2022, 80 000€ relatif à la mise en place et la coordination d'un réseau de professionnels et de nous équiper en informatique. Aussi, l'ARS Nouvelle-Aquitaine nous accompagne chaque année dans la mise en place des permanences conseil téléphonique et nos actions de sensibilisation animées pour la plupart par le Dr Anne Raynaud et Pauline Goutodier.

Nous avons répondu à un appel à projet concernant l'ESS et cela nous a permis d'obtenir respectivement 4000 euros sur la transformation numérique et transformation commerciale. Grâce à cela, nous avons pu réaliser la refonte totale de notre site internet.

L'ARPPPP, comme expliqué plus haut, participe depuis le départ à l'expérimentation ARTICLE 51 B.A.S.E et a donc soutenue la Fédération dans la prise en charge de ce projet.

3. Evolution de la trésorerie depuis la création de la Fédération



Le suivi de la trésorerie est un point essentiel dans la gestion d'une structure. La Fédération connaît des fluctuations importantes dans sa trésorerie.

Comme expliqué ici plus haut, nous avons besoin de subvention pour pouvoir répondre aux paiements de nos différents engagements.

Nous sommes toujours vigilant dans nos dépenses et suivons les entrées de trésorerie afin de gérer notre structure sans trop de difficulté.

PERSPECTIVES 2023

1. Prévisionnel 2023

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANT EN €
60 - Achat	12 964 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	243 158 €
61 - Services extérieurs	213 328 €	74 - Subventions d'exploitation (Panjo - PPS Structure)	480 000 €
62 - Autres services extérieurs	272 232 €	74 -subvention exploitation ingenierie (A-51)	122 500 €
63 - Impôts et taxes	- €	75 - Autres produits de gestion courante	540 €
64 - Charges de personnel	301 043 €	76 - Produits financiers	- €
65 - Autres charges de gestion courante (Investissements)	- €		- €
66 - Charges financières	- €	77 - Produits exceptionnels	- €
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	5 000 €	79 - Transfert de charges	- €
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
TOTAL	840 199 €	TOTAL	846 198 €

La Fédération des Praticiens de la Parentalité a besoin de ressources humaines afin de soutenir les projets en cours (et à venir) et de maintenir son développement. Notamment dans le cadre du projet de déploiement des formations PANJO en partenariat avec notre organisme de formation IDP Formation, Santé Publique France (SPF) et l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Plusieurs axes sont explorés, en dehors de l'augmentation bien entendu des adhésions à la Fédération, pour augmenter sa capacité financière et son développement.

Nous œuvrons sur le champ du mécénat afin de nous aider à développer des finances plus pérennes en diversifiant les sources.

2. Objectifs de la Fédération en 2023

- Expérimentation en année pleine de B.A.S.E. A51
- Développement du nombre d'adhérent des 3 niveaux
- Structuration de l'offre de service aux adhérents
- Structuration de l'animation des adhérents
- Participation à l'organisation d'EXPLOR.E 2023